

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 14
Présents : 10
Absents : 5
Pouvoirs : 4

Date de la convocation :

27/02/2026

DELIBERATION n° 2026-02*L'an deux mille vingt-Six,**Le 5 Mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire***Présents :****Mesdames** APARICIO Elsa, BEHRA Marilyn, CONDAMINE Christiane, MARTY Florence et THENIERE Hélène.**Messieurs** ANGLADE François, BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, LUCAS Yves, NOFRE Olivier et ROMERO Jacques.**Absents :****Mesdames** ABBAL Marie et BALP Coralie**Messieurs** BRAL Amédée, GUIBERT Antoine et PLAISANCE Olivier**Pouvoirs :****Mandants**

Mme CROTTIER-COMBE Isabelle

Mr LAFFOND Patrice

Mme JALABERT Annick

Mme CONSTANTIN Corinne

Mandataires

Mme APARICIO Elsa

Mme CONDAMINE Christiane

Mme MARTY Florence

Mme THENIERE Hélène

Secrétaire de séances : Monsieur ROMERO Jacques**FONDS DE CONCOURS****Reconstruction du mur de soutènement Rue des Granges****Monsieur le Maire de la Commune rappelle****Vu** les statuts de la Communauté de Communes et notamment la préservation et la mise en valeur du Patrimoine d'intérêt Communautaire**Vu** le projet de reconstruction du mur de soutènement Rue des granges (suite effondrement) ci-joint devis Cabanel TP**Vu** la délibération de la CC les Avant-Monts en date du 07/03/2022 autorisant le Président à signer la convention pour fonds de concours à ce projet.**Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention établi entre la Communauté de Communes et la Commune ayant pour objet de définir les modalités de versement d'un fonds de concours pour les travaux de reconstruction du mur de soutènement Rue des granges (suite effondrement).**

Conformément à l'article L.5214-16 du CGCT, le montant total du fond de concours HT assurée, hors subventions, par la Commune.

Le montant du fond de concours est proposé à : 7 401.27 € HT

DEPENSES en euros			RECETTES en euros		
Article	Libellé	Montant HT	Article	Libellé	Montant HT
615231	Install générales, agencements, aménagements des constructions	15 261,50 €	13251	Auto financement	7 860,03 €
			13251	Fond de concours / CCAM	7 401,47 €
TOTAL		15 261,50 €			15 261,50 €

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

APPROUVE le projet reconstruction du mur de soutènement Rue des granges (suite effondrement).

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches de demande d'aide financière auprès de la communauté de commune des Avants Monts.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière auprès de la communauté de commune des Avants Monts.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 5 Mars 2026
 Le Maire,
 François ANGLADE



Fait et Délibéré,
 Le jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme
Le Maire,
 François ANGLADE



Le Secrétaire de Séance
 Jacques ROMERO